Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 022-212202154-20260407-DB20260407-DE

VILLE DE
Ploufragan

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Saint-Brieuc

COMMUNE DE PLOUFRAGAN
DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2026

Convocation du 1er avril 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le sept avril à 19h00, le conseil municipal de la commune de PLOUFRAGAN s'est réuni en session ordinaire, à l'hôtel de ville, après convocation légale, sous la présidence de M. Bruno BEUZIT, Maire.

PRESENTS : Bruno BEUZIT, Mari COURTAS, Anthony DECRETON, Maryse LAURENT, Patrick COSSON, Pascal DUBRUNFAUT, Emmanuel LE NOA, Céline PESTEL, Abdel BELARBI, Mohamed MEZILET, Christine ORAIN, Pierre-Yves BRUNEL, Karine BOIVIN, Maxime LE CRONC, Marie-Ange LE FLANCHEC, Pascal FOURNET, Viviane BOULIN, Bruno THYS, Annick MOISAN, Luc STRIDE, Aude SECONDINO, Rokiatou KEITA, Eric PRONGET, Marie PASCO, Yvon LE PERDU, Catherine PEDRON, Pascal JEGO, Maryline MORFOUASSE, Estelle BREILLOT

POUVOIRS : Annie LABBE donne pouvoir à Maxime LE CRONC
Pascale GALLERNE donne pouvoir à Maryse LAURENT
Pascale LABBE donne pouvoir à Emmanuel LE NOA

ABSENT : Pierre SALOU excusé

SECRETAIRE DE SEANCE : Abdel BELARBI

Membres en exercice : 33
Présents : 29
Votants : 32

26-04-07 - SEM POMPES FUNÈBRES INTERCOMMUNALES : DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE

Vu l'article L.1524-5 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la ville de Ploufragan est actionnaire de la SEM Pompes Funèbres Intercommunales (PFI) de la région de St-Brieuc,

Considérant qu'il convient de désigner en son sein un représentant qui représentera la commune au sein des instances suivantes de la SEM PFI de la région de St-Brieuc,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de faire application de l'article L 2121-21 du CGCT et de procéder aux désignations par vote à main levée ;

- **DÉCIDE** de désigner M. Bruno BEUZIT afin de représenter la commune au sein de l'assemblée spéciale des collectivités territoriales actionnaires disposant d'une participation réduite au capital de la SEM PFI de la région de St-Brieuc et au sein de l'assemblée générale des actionnaires de la SEM PFI de la région de St-Brieuc ;

- **AUTORISE** Monsieur Bruno BEUZIT à donner pouvoir à se faire représenter en cas d'absence.

À Ploufragan, le 8 avril 2026

Le maire
Bruno BEUZIT

VILLE de PLOUFRAGAN (Côtes d'Armor)

Le secrétaire de séance
Abdel BELARBI